

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Participation 2023 du Budget annexe BOIS et FORET au Budget GENERAL

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Nicole ROSIER,
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Claire BILLON BERTHET,
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER,
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Le Maire,
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE,
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ,
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Alain MASSIRONI,
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier, GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.

Vu la délibération n°2023-03-11 du 29 mars 2023 adoptant et votant le budget primitif 2023 du budget GENERAL,

Vu la délibération n°2023-03-12 du 29 mars 2022 adoptant et votant le budget primitif 2023 du budget annexe BOIS ET FORET,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'écriture budgétaire du versement de la participation du budget Forêt au Budget Général.

Pour rappel, lors des votes des budgets primitifs 2023, il a été prévu un versement de 190 000 € du Budget annexe BOIS ET FORET au budget GENERAL.

D'après le CA provisoire en date du 23/10/2023 et même si d'autres dépenses et d'autres recettes de ventes de bois sont susceptibles d'être encaissées avant la fin de l'année, il convient d'arrêter un montant de reversement de 190 000 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de comptabiliser la participation 2023 du budget BOIS et FORET au budget GENERAL d'un montant de 190 000 €, en réalisant les écritures suivantes :

- Au budget annexe BOIS ET FORET :
 - o un mandat de 190 000 €,
 - o au compte 6522 – reversement de l'excédent des budgets annexes.
- Au budget GENERAL :
 - o un titre de 190 000 €,
 - o au compte 7551 – excédent des budgets annexes à caractère administratif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le versement de la participation 2023 du budget annexe BOIS et FORET au budget GENERAL d'un montant de 190 000 €, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

